

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c. Réclames... 30c. Faits divers... 75c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne à PARIS, A L'AGENCE HAVAS

8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 21 fr. Trois mois... 13 fr.

On s'abonne à SAUMUR, Au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 AVRIL 1884.

COMITÉ MONARCHISTE.

A la veille des élections municipales, le Comité monarchiste de Maine-et-Loire rappelle aux Électeurs l'importance extrême de ce scrutin d'où doit sortir l'administration de toutes les communes de France, pour quatre ans, d'après la loi nouvelle.

Que partout les Conservateurs s'unissent et engagent résolument la lutte contre les partisans d'un régime qui, après avoir opprimé la liberté des pères de famille, attaqué sans relâche la religion et ses ministres, aboutit à la ruine du pays par ses traités de commerce désastreux pour l'agriculture et l'industrie, — par ses prodigalités budgétaires, — par ses guerres lointaines.

Le Comité monarchiste aidera les candidats conservateurs de tout son pouvoir, avec ses ressources et l'appui des journaux dont il dispose.

Que nul ne s'abstienne, que dans toutes les communes on s'organise, et de récents exemples démontrent que le succès peut couronner les efforts combinés de toutes les bonnes volontés.

LA NOUVELLE LOI MUNICIPALE.

On sait que les élections municipales qui vont avoir lieu dans toute la France, le 4 mai prochain, se feront d'après la nouvelle loi.

Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de rappeler en quelques lignes les

principales dispositions de cette loi, qui va recevoir son application pour la première fois.

Le nombre des conseillers à nommer est de 400,000.

Onze millions d'électeurs seront appelés à prendre part au vote.

Les conseils municipaux sont élus désormais pour quatre ans au lieu de trois.

Les élections auront lieu invariablement le premier dimanche de mai, de quatre ans en quatre ans.

L'électorat municipal est élargi, et le nombre des électeurs augmenté. Pour être électeur municipal, il va suffire d'un domicile ou d'une résidence de six mois au lieu de deux ans: les deux listes, l'une pour les électeurs politiques, avec domicile ou résidence de six mois, et l'autre pour les électeurs municipaux, avec domicile ou résidence de deux ans, sont donc ramenées à une liste unique.

Parmi les dispositions d'ordre secondaire, signalons l'obligation pour le maire de distribuer des cartes électorales et de clore le scrutin non point selon son gré, mais à l'heure fixée par le préfet.

Les seconds tours de scrutin auront lieu le dimanche suivant.

La liste des incapacités et des incompatibilités a été plus étendue. Ne sont pas éligibles: les individus pourvus d'un conseil judiciaire; les magistrats dans leur ressort, les employés d'administration, les ingénieurs des ponts et chaussées, de la voirie urbaine ou vicinale, les agents-voyers.

Dans les communes de 501 habitants et au-dessus, les ascendants et les descendants, les frères et les alliés au même degré, ne peuvent être simultanément membres du même conseil municipal (art. 35).

Avec la nouvelle loi, un conseil municipal ne pourra plus être remplacé par une commission municipale nommée par le gouvernement. Il pourra bien encore être cassé par décret, mais la délégation spéciale que le gouvernement nommera pour le remplacer provisoirement et qui ne comprendra que trois membres, ne pourra faire que les actes de

pure administration conservatoire et urgente; elle ne pourra pas engager les finances de la commune, et surtout elle ne pourra pas rester en fonctions plus de deux mois; passé ce délai, de nouvelles élections seront obligatoires. La délégation peut être portée jusqu'à sept membres dans les communes dont la population dépasse 35,000 habitants.

Les quatre sessions ordinaires de février, mai, août et novembre sont maintenues; mais la session de mai où se vote le budget, est prolongée de dix jours à six semaines, et les trois autres sessions le sont de dix jours à quinze jours.

L'article 37 dispose que les séances seront publiques. On a soulevé la question de savoir si les femmes peuvent pénétrer dans la partie de la salle réservée au public. Cette question a été résolue, par les commentateurs de la loi, dans le sens de l'affirmative. De même il n'est pas nécessaire d'être électeur pour avoir accès dans le lieu réservé au public.

L'autorisation préfectorale n'est plus exigée pour les réunions extraordinaires. Le maire peut réunir le conseil municipal, chaque fois qu'il le juge nécessaire.

L'approbation du préfet ne sera pas non plus nécessaire pour les délibérations du conseil. A l'exception de celles qui touchent à certaines matières expressément réservées, ces délibérations seront exécutoires par elles-mêmes après un mois, si le préfet ne les a pas annulées plus tôt comme étant étrangères aux attributions du conseil, ou comme prises en violation d'une loi.

LES CALCULS DE L'ANGLAIS.

Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que le projet de conférence européenne mis en avant par le gouvernement de Londres, pour le règlement de la question égyptienne, n'est pas autre chose qu'une fantaisie britannique.

Le gouvernement de la reine Victoria cherche à mettre l'Europe dedans, nous en sommes absolument convaincus.

En apparence, les Anglais sont très-embarrassés en Egypte.

Ils semblent impuissants contre l'insurrection du Mahdi, et ils ont ruiné les grandes villes de la basse Egypte.

Mais ils possèdent la basse Egypte, mais ils tiennent le canal de Suez, mais ils sont maîtres de la route des Indes.

Ce qui ressort de leur attitude dans les derniers événements militaires, c'est qu'ils ont jugé inutile d'envoyer de nouveaux renforts qui auraient coûté une grosse somme; c'est que, méprisant la gloire, ils ont pesé, en bons commerçants, les résultats des opérations contre le Mahdi, et ils ont calculé qu'il était plus profitable de sacrifier le général Gordon.

Ils ont assez de ce qu'ils tiennent pour le moment.

Dans le Soudan égyptien, la guerre s'éteindra faute d'aliment.

Reste la question financière.

L'Angleterre n'a pas déclaré son protectorat sur l'Egypte; pourquoi? En fait, elle est plus que protectrice, elle occupe.

N'est-ce pas tout simplement pour ne pas être responsable des dettes de l'Egypte?

Le bombardement d'Alexandrie a augmenté ces dettes de plus de cent millions.

L'Angleterre souhaite que cette situation soit liquidée d'abord.

Elle demande un concordat pour sa protégée.

La plus grande partie des créanciers de l'Egypte ne sont pas anglais.

L'Angleterre, qui a bombardé, convoque ces créanciers pour leur dire:

— Voyez ce pauvre pays ruiné qui ne peut pas payer; faites-lui des concessions.

Et quand les créanciers auront éclairci la situation; quand ils auront donné carte blanche, alors l'Angleterre, n'ayant plus à répondre pour des centaines de millions, déclarera carrément son protectorat.

Voilà les dessous de la conférence où l'Europe va se laisser jouer comme le dernier des gogos.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

XVIII. — L'IDÉAL DE MARIOL.

Un peu plus loin, Armand retrouva Balthazar. Il était penché, les mains sur les genoux, vers l'entrebâillement d'une fenêtre en contre-bas du sol. Par cette ouverture, son regard plongeait à l'intérieur d'une vaste salle, moitié laverie et moitié cave, très-éclairée, très-enfumée, toute retentissante de bachiques clamours.

Comme enseigne, — le moi n'est que trop réel, — A l'Assommoir. — Il est là!... murmura le contre-maître, un deuil vers le comptoir, un autre sur ses lèvres.

— Tu le vois? lui fut-il demandé sur le même ton. — Et je l'entends!... répondit-il. Écoutez! Au milieu du brouhaha général, une voix, la voix du mari de Catherine, chantait ce vieux refrain populaire:

Quand je veux boir' du liquide à bas prix, Vers la barrière je me mets en campagne,

La bouteille coté deux sous d'moins qu'à Paris, C'est tout profit, plus j'en bois, plus j'y gagne.

Armand attira Balthazar en arrière, à l'écart. Il lui parla confidentiellement, il lui remit le lacon.

— Tu n'as pas compris? conclut-il.

— Parfaitement! répliqua l'autre, et je m'en charge, j'en réponds... Vous pouvez le dire, en repassant, à la Mariolle!

— Mais s'il te fallait mon assistance?

— Non... ceci ne vous regarde plus... Laissez-moi faire... j'ai mon plan!

Et, tandis que son directeur s'éloignait, le contre-maître entra donc, résolument, dans le caboulot.

Après un dernier couplet, le chanteur achevait son refrain:

C'est tout profit, plus j'en bois, plus j'y gagne.

Ce genre d'économie, Mariol le pratiquait largement. Il avait déjà bu sa part de plusieurs bouteilles qui étaient là, vides, mais encore sur la table, c'est-à-dire impayées; il venait de les perdre au tourniquet.

— Pas de chance!... criait-il. Fant que je me rebiboche!... De l'acharnement, quoi!... J'en tiens pour cinq litres... Qu'est-ce qui joue quitte ou double?... Allons! la galerie ou double?... Allons! la galerie, on demande un homme de bonne volonté...

Il s'arrêta tout à coup, les yeux écarquillés, la bouche béante.

Au premier rang des spectateurs, il venait de reconnaître l'arrivant.

Quelques rires narquois éclatèrent; on savait la prépondérance du superbe Balthazar sur ce gingalet de Parisien!

— Qui?... fit-il tout penaud, comment, c'est vous qui... que...

Il fut interrompu par cette froide et simple sommation:

— Avance à l'ordre!... Il faut que j... te cause... et tout de suite...

— Ici?...

— Ou dehors... je le préférerais...

— Moi ibidem.

Mariol alla régler au comptoir, et s'empressa de rejoindre Balthazar, qui s'était dirigé vers la sortie.

— Présent! lui dit-il; ah! faut en convenir que j'en mérite de la morale!... allez-y!... j'écoute...

— Plus loin!... lui fut-il répondu, sur le bord du canal...

Le canal passe aux environs. C'était, à cette heure, un endroit désert et, par conséquent, propice aux épanchements intimes. Aucun bruit ne troublait le silence de la nuit; personne sous les peupliers bordant le chemin de halage, et que la lune, à son lever, zébrait de leurs grandes ombres noires.

On l'atteignit sans prononcer un mot. On y marcha, pendant quelques minutes encore, avec la même taciturnité. Le contre-maître semblait avoir oublié son compagnon qui, pour se donner une contenance, tourmentait le tuyau de sa pipe éteinte. Ce mutisme lui pesait encore plus que des reproches.

— Monsieur Balthazar, débute-t-il enfin, je sais d'avance ce que vous allez me dire... Eh! vous avez raison... cent fois raison, parbleu!... Je n'aurais pas dû oublier le bien qu'on nous a fait, vos promesses... et surtout les miennes... Oui, c'était sacré!... Mais, que voulez-vous, c'est plus fort que moi...

Le contre-maître s'était arrêté. Il le regarda fixement, il lui dit:

— Tu n'aimes donc plus tes enfants, la femme?

— Jour de Dieu!... se récria sincèrement l'ouvrier, ne plus aimer ces pauvres chérubins, ma Catherine! Oh!... que si... mon cœur tout entier leur appartient!... Mais, tenez! ça vous paraîtra drôle, c'est justement parce que je les aime que...

— Que tu les abandonnes pour la débauche!... achève sévèrement Balthazar.

Mariol baissa la tête. Mais la redressant aussitôt:

— Laissez-moi vous parler franchement, naïvement, dit-il. Il y a des choses que je ne vous explique pas... Vous les comprenez peut-être mieux que moi, vous qui avez de l'éducation...

Marché de Saumur du 26 Avril

Table with market prices for various commodities like Blé semence, Froment, Halle, etc.

COURS DES VINS.

Table with wine prices categorized by region (Coteaux de Saumur, Ordins, etc.) and vintage (1883).

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,

rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELEINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. 4^e édition, avec une gr. colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 19 avril 1884.

Jeanne d'Arc, 1 gravure. Chronique parisienne, par Alcoste. Chronique générale de la Semaine. Le courrier d'une hirondelle, par Aimé Giron. Origine du langage (suite). Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 7 gravures, par Marc Twain. Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier. Sphinxiana. Bibliographie. La Semaine financière, par J. Belletrud.

Abonnement : Un an, 18 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8. en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 15, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 161. Le dernier discours de Gambetta. Les grèves d'Anzin. En vacances. La Commune revient. Histoire d'un lit. Encore l'Épigramme. Les élections municipales. Réponse de Gambetta de bronze (poésie). Choses et autres.



Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidulée Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M^e MÉHOUAS.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En bloc ou en détail.

LA FERME

DE TERREFORT

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables propres à la vigne, bois, landes, le tout contenant environ 64 hectares;

Et UN PRÉ, situé au Pré-Godet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance de 2 hectares.

S'adresser à M. TAVEAU, expert-géomètre au Pont-Foucharde, ou audit M^e PINAULT, notaire. (328)

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN MAISON

Située rue Saint-Jean, n^o 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M^e GATIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M^{me} veuve RICHARD, rue de la Marine.

Etude de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 4 mai 1884, à midi, le MARDI 6 mai et JOURS SUIVANTS, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin, au bourg de la Menitric, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants, objets mobiliers et marchandises, dépendant de la succession de M. François RAMALLÉ, marchand de vins, décédé le 29 mars.

ON VENDRA

Le Dimanche 4 mai :

Lits garnis, armoires, buffets, tables, chaises, pendules, linge de toutes sortes, vaisselle, batterie de cuisine et autres ustensiles de ménage, blé, orge, sacs, bascule et autres menus objets;

Et le mardi 6 mai et jours suivants :

Environ 140 hectolitres de vin blanc et rouge et 20 hectolitres d'eau-de-vie;

Rhum, cassis, kirsch, byrrh et vermouth en cercles;

350 litres de liqueurs diverses, 200 litres de vin et malaga, frontignan et madère, bières et sirops;

Foudres et une quantité considérable de fûts vides de toute contenance;

Bouteilles vides et 150 siphons d'eau de seltz;

Cassiers, chantiers, paniers, planches à bouteilles, poulains, bouchons et bois de chauffage;

Trois chevaux, trois charrettes, un chariot, un camion, une carriole, harnais et une petite quantité de fourrages, charroes et fumiers;

Et une grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée. La maison se charge des RÉPARATIONS.

Jeune homme, bonne famille, ayant position, jouissant de tous ses droits, devant avoir fortune assurée, quinze cent mille francs, désire emprunter deux mille francs, garantis par assurance sur la vie sur laquelle sont déjà versés douze cents francs. Ecrire aux initiales A. O., Saumur, poste restante. (325)

UN COMPTABLE, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce, ou une régie de propriété. S'adresser au bureau du journal.

UNE DAME désire trouver un emploi dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

EN VENTE Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition; Prix: 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIEVRE et SOUDÉ.

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SE

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par



par

mois

mois

par

mois

par

mois

Envoi franco des Catalogues LIBRAIRIE GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Table with departure times from Saumur to Angers: 3h05, 5h55, 8h00, 9h25, 11h00, 11h55, 12h30.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Table with departure times from Saumur to Tours: 3h05, 8h20, 8h37, 12h48, 1h44, 7h00, 10h24.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 7 avril 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

Table with departure times from Saumur to Montreuil-Bellay: 6h05, 6h15, 6h23, 6h39.

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

Table with arrival times at Saumur from Montreuil-Bellay: 7h25, 7h06, 7h14, 7h26.

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

Table with departure times from Saumur to Thouars: 6h05, 6h53, 7h02, 7h14, 7h29.

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

Table with arrival times at Saumur from Thouars: 5h40, 5h58, 6h07, 6h20, 7h26.

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS

Table with departure times from Montreuil-Bellay to Poitiers: 7h00, 8h20, 8h34, 9h27, 10h32.

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY

Table with arrival times at Montreuil-Bellay from Poitiers: 5h50, 6h28, 6h55, 7h30, 8h42, 9h24.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-d.-ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.